

Délibération N° 2021-41

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 28 mai 2021 ;
sous la présidence de James WALKER, Vice-président du Conseil d'administration**

- Vu** le Code de l'éducation, notamment les articles L712-3 et L718-7 et suivants ;
 - Vu** le décret N°2015-127 du 5 février 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et d'établissements « Université de Lyon », modifié par le décret N°2020-1810 du 30 décembre 2020 ;
 - Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés le 27 avril 2018, modifiés ;
 - Vu** la délibération du Conseil d'administration N°2021-34 du 3 mai 2021 fixant les modalités de désignation des grands électeurs de l'Université Lyon 2 au sein des instances de la COMUE au scrutin plurinominal majoritaire à un tour par et parmi les membres titulaires élus du Conseil d'administration;
 - Vu** les candidatures déposées,
- Après dépouillement** des bulletins de vote, adressés par courrier électronique à l'agent chargé des opérations de vote à bulletin secret,

Prend la délibération suivante :

Sont déclarés grand.es électeur/trices de l'Université Lyon 2 :

Au titre de la Catégorie 4A (représentants des professeurs d'université et personnels assimilés –4 sièges à pourvoir)

Nombre de votants : 8

Edouard LYNCH
Sabine LOUDCHER
Nicolas CHAIGNEAU
Marylène POSSAMAI

Au titre de la Catégorie 4B (représentants des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés -4 sièges à pourvoir)

Nombre de votants : 8

Eva-Marie GOEPFERT
Simon GADRAS
Willy BEAUVALLET
Guillaume PROTIÈRE

Au titre de la Catégorie 5 (représentants des autres personnels - 2 sièges à pourvoir)

Nombre de votants : 6

Meriem BENSMESSAOUD
Brigitte FILLON

Au titre de la Catégorie 6 (représentants des usager.es – 4 sièges à pourvoir)

Les 6 étudiant.es titulaires du Conseil d'administration se portent candidat.es. Une égalité des voix est constatée dans ce collège entre les 6 candidat.es (3 voix chacun.e). Conformément à la délibération 2021-34 susvisée, les 4 candidat.es les plus jeunes sont déclaré.es élu.es

Nombre de votants : 6

Nelson DEGLUAIRE
Emilie DEVILLE
Killian DUPUY
Leïla MATHIAS

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 28

Fait à Lyon, le 31 mai 2021

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 4 juin 2021.

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 4 juin 2021